

PV du Conseil Municipal du 8 avril 2025

20h en salle du Conseil à MAISSE

Elus présents :

Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine, CHAILLOU Patrick, MOULINOUX Stéphanie, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, DUPERRIER Xavier, RAYMOND Laurent, ANNE Brigitte, JINGEOT Nathalie, JINGEOT Gilles, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, LEGRAND Pascal, WOZNIAK Sandrine, REDONNET Denise

Absents :

BOURET Yoan,
LECOMTE Laetitia,
DAMIDE Cécile, pouvoir à Rudy PONAMAN,
DUPERRIER Elodie,
MERCIER Eric,
DUPERCHE Claude,
CHARBONNIER Sébastien.

Le président de la séance est Jean-Marc LENGLET, Maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Madame Nathalie JINGEOT
- Monsieur Xavier DUPERRIER

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025 ;
- ✓ Compte de Gestion 2024 ;
- ✓ Compte Administratif 2024 ;
- ✓ Affectation du résultat 2024 ;
- ✓ Vote des taux des taxes locales ;
- ✓ Budget primitif 2025 – Ville ;
- ✓ Subventions aux associations ;
- ✓ Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
- ✓ Convention avec la SIARCE de mise à disposition du système d'endiguement de la Bichetterie ;
- ✓ Adhésion au SMOYS : pour la compétence distribution publique de gaz (Cerny et Orveau) et pour la compétence IRVE (Mespuits et la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix) ;

- ✓ Devis pour la refonte de la toiture du bâtiment communal Impasse de écoles – Autorisation de signer ;
- ✓ Devis pour l'acquisition de modules sanitaires – Autorisation de signer ;
- ✓ Devis pour l'entretien de certains espaces verts – Autorisation de signer ;
- ✓ Devis pour la reconstruction du mur de l'école primaire Bld des Alliés – Autorisation de signer ;
- ✓ Approbation du Schéma directeur de l'éclairage public ;
- ✓ Approbation du Schéma directeur de rénovation de l'éclairage public ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Jean-Marc LENGLET : Il est 20h. La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025 ;**

Jean-Marc LENGLET : Y-a-t-il des conseillers qui ont des remarques ou des questions sur ce compte-rendu ? C'est Aline CHANCLUD et Rudy PONAMAN qui ont relu ce procès-verbal. Je les remercie.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Compte de Gestion 2024 ;**

Jean-Marc LENGLET : Je laisse la parole à Monsieur le DGS.

DGS : Le compte de gestion, pour rappel, est le document qui est établi par le Trésor Public, qui suit les dépenses et les recettes de la commune.

	Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2024	Reprise Résultats antérieurs	Résultats de clôture hors RAR	Résultats de clôture après RAR
INV	920 485,42 €	414 867,19 €	-505 618,23 €	- 42 472,95 €	-548 091,18 €	-379 207,85 €
FCT	2 348 838,63 €	2 871 090,46 €	522 251,83 €	1 184 980,23 €	1 707 232,06 €	1 707 232,06 €
TOTAL	3 269 324,05 €	3 285 957,65 €	16 633,60 €	1 142 507,28 €	1 159 140,88 €	1 328 024,21 €

✓ **Compte Administratif 2024 ;**

DGS : Le Compte Administratif, c'est la comptabilité suivie par la commune, qui retrace les dépenses et les recettes, au même titre que le Compte de Gestion.

Jean-Marc LENGLET : Comme le veut la loi, pour le vote du Compte Administratif, je sors de la salle et passe la parole à Christine PIERROTTET.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Christine PIERROTTET : Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

✓ **Affectation du résultat 2024 ;**

Jean-Marc LENGLET : Je laisse la parole à Monsieur le DGS.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	522 251,83
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 184 980,23
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 707 232,06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-548 091,18
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	168 884,03
Besoin de financement F. = D. + E.	379 207,15
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 707 232,06
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	379 207,15
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 328 024,91
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DGS : Tout en haut du tableau, vous pouvez voir le résultat de l'exercice en fonctionnement à hauteur de 522 251,83 euros, auquel vous pouvez rajouter les excédents cumulés des années antérieures, donc 1 184 980,23 euros, ce qui fait un total de 1 707 232,06 euros.

Cette somme sert à compenser le déficit d'investissement, qui est de -548 091,18 euros. On a le solde des restes à réaliser de +168 884,03 euros. On a un peu plus de restes à réaliser en recettes qu'en dépenses.

Si bien qu'il y a un besoin de financement de 379 207,15 euros, qu'il faut donc forcément prendre sur les 1 707 232,06 euros d'excédent de fonctionnement, ce qui fait qu'il faut faire une affectation de résultats de 379 207,15 euros pour compenser le déficit d'investissement. Et donc il reste, si on fait 1 707 232,06 - 379 207,15 euros, il reste 1 328 024,91 euros qui vont pouvoir être reportés en section de fonctionnement sur l'exercice 2025.

Soit la commune garde cette somme en réserve à la section de fonctionnement, soit le Conseil Municipal peut décider d'en affecter une partie à la section d'investissement pour financer les investissements de la commune.

Jean-Marc LENGLET : Merci. Vous avez des questions ? Donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des contres, des abstentions ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Vote des taux des taxes locales ;**

Jean-Marc LENGLET : On avait décidé de ne pas toucher aux impôts. Donc je vous propose de garder les taux inchangés. On reste sur les mêmes taux de l'année dernière. Je ne pense pas qu'il y ait de questions. Donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des contres, des abstentions ?

Taxes locales	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière Bâti	26,60%	26,60%
Taxe Foncière Non Bâti	47,69%	47,69%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	15,70%	15,70%

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ Budget primitif 2025 – Ville ;

Jean-Marc LENGLET : Je donne la parole à Monsieur le DGS.

	2024	2025	Evolution
Fonctionnement	3 738 699,79 €	3 889 185,05 €	4,03%
Investissement	1 819 712,54 €	1 999 766,12 €	9,89%

DGS : Dans le tableau, vous avez un rappel du budget 2024. Vous avez la proposition qui vous est faite pour le budget 2025. Donc les dépenses et les recettes ne sont pas détaillées puisque c'est le même montant de chaque côté. C'est équilibré. Donc vous avez un niveau de fonctionnement qui est à 3 889 185,05 euros. Et un niveau d'investissement qui est prévu au budget primitif 2025 de 1 999 766,12 euros. On frôle les 2 millions. Donc vous voyez qu'il y a une évolution entre l'année 2024 et l'année 2025 qui s'explique par les excédents de fonctionnement qui sont capitalisés d'année en année. C'est-à-dire que chaque année, la commune, dans son fonctionnement, arrive à mettre un peu d'argent de côté. Donc le budget augmente. Et vous avez aussi une volonté politique, la vôtre, qui est d'investir beaucoup dans les travaux sur la commune.

Jean-Marc LENGLET : Vous avez des questions ? Non ? Donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des contres ? Des abstentions ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ Subventions aux associations ;

Jean-Marc LENGLET : On avait débattu de tout ça lors du pré-conseil. Toutes les explications ont été données. Il y a effectivement une petite baisse. Nous avons été obligés de faire des économies sur ce budget-là. Toutes les associations ont obtenu un petit peu. On a essayé de rendre ça homogène en fonction des activités des associations au niveau de la commune. Est-ce que vous avez des questions quant à ces subventions ?

ASSOCIATIONS	Subvention 2025
AMICALE POMPIERS	200 €
ANIM MAISSE	2 000 €
APEEM	100 €
ART ET MATIERE	100 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	1 600 €
DREAM TEAM MIAOU	100 €
FOU DU VOLANT	300 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE FERTOISE & MAISSOISE	450 €
HIPSTER BEAR FUTSAL	200 €
JARDIN DES LUTINS	100 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	350 €
JUDO CLUB MAISSOIS	600 €
KARATE CLUB DE MAISSE	300 €
LA PASSION DU ROUGE	200 €
L'AUTRE GYM	200 €
LE GEAI	100 €
LE LIEVRE ET LA TORTUE	500 €
MAISSE FIT'Z	200 €
MAISSE HISTOIRE ET PATRIMOINE	500 €
MAISTERIA	200 €
MILLY GATINAIS FOOTBALL CLUB	150 €
PETANQUE MAISSOISE (LA)	100 €
RETRAITE SPORTIVE VALLEE ESSON	500 €
SOUVENIR FRANCAIS	250 €
TEAM VTT	350 €
TENNIS DE TABLE MMTT	300 €
U.N.C.	250 €

Rudy PONAMAN : Je souhaite rajouter qu'il faut que chaque association signe l'acte d'engagement républicain pour pouvoir avoir les subventions.

DGS : C'est la loi maintenant qui impose aux associations pour pouvoir toucher une subvention avec de l'argent public, quel qu'il soit, de signer un contrat d'engagement républicain où l'association s'engage à respecter la laïcité et les valeurs de la République au sens large. Si ce document n'est pas signé, la subvention ne peut pas être versée.

Pascal LEGRAND : Pour la pétanque maissoise, pour l'instant, on souhaite refuser la subvention. En revanche, on préfère la donner pour l'école.

Christine PIERROTET : Le plus simple est que l'association fasse un don à l'école.

Jean-Marc LENGLET : Il y a d'autres questions ? Non ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;

Jean-Marc LENGLET : Je laisse la parole au DGS.

DGS : L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits, sans modifier le montant global de chaque section. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. S'il doit y avoir des virements de crédits, l'assemblée délibérante est informée à la réunion suivante.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Convention avec la SIARCE de mise à disposition du système d'endiguement de la Bichetterie**

Jean-Marc LENGLET : Je donne la parole à Patrick CHAILLOU.

Patrick CHAILLOU : La GEMAPI est la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Le marais de la Bichetterie sert de trop-plein pour atténuer les éventuelles crues de l'Essonne. Il y a un système complexe de vannes qui s'ouvrent et se ferment selon les besoins.

Aujourd'hui, c'est le SIARCE qui gère ce marais et les vannes. Il en assure la responsabilité et l'entretien. Il y avait toutefois une lacune puisqu'aucune convention ne venait acter cette gestion.

Par exemple, les prochains travaux qui devraient avoir lieu à la Bichetterie vont consister à descendre le fond du marais de 40 à 60 cm. Au frais du SIARCE.

La commune reste propriétaire et peut dénoncer la convention si cela n'a plus lieu d'être ou qu'ils en font autre chose.

Jean-Marc LENGLET : Est-ce que vous avez des questions ?

Pascal LEGRAND : Qu'est-ce que les milieux aquatiques ? Parce que la Bichetterie n'a pas d'eau.

Jean-Marc LENGLET : Cela comprend les rivières, les fleuves, les marais.

Patrick CHAILLOU : Le SIARCE dispose de radars qui mesurent en temps réel le niveau de la rivière, ce qui permet de jouer sur les vannes quand il y a besoin.

Jean-Marc LENGLET : Je vous propose de passer au vote.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Adhésion au SMOYS : pour la compétence distribution publique de gaz (Cerny et Orveau) et pour la compétence IRVE (Mespuits et la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix) ;**

Jean-Marc LENGLET : Le SMOYS est le *Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine*. On a adhéré au SMOYS pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. Nous avons deux bornes sur la commune.

A chaque fois que des communes rejoignent le SMOYS, les communes déjà membres doivent délibérer pour valider ces adhésions.

Nouvelles adhésions :

- ✓ Commune d'Orveau → compétence distribution publique de gaz
- ✓ Commune de Cerny → compétence distribution publique de gaz
- ✓ Commune de Mespuits & Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix → compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)

Plus il y aura de communes dans le SMOYS, plus nous pourrions bénéficier de tarifs avantageux. Je crois qu'aujourd'hui, le SMOYS est à hauteur de 160 communes adhérentes. Cela augmente régulièrement.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Devis pour la refonte de la toiture du bâtiment communal Impasse de écoles – Autorisation de signer ;**

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit de délibérer sur le devis relatif à la rénovation de la toiture (charpente et couverture) du local communal Impasse des Écoles. Nous avons fait faire plusieurs devis. Les budgets étant contraints cette année, on va déjà commencer par la toiture pour mettre le bâtiment hors d'eau. Nous verrons l'année prochaine ce que la commune pourra faire en plus.

Je vous demande l'autorisation de signer le devis avec la société Dubocq pour les travaux ci-après :

- ✓ Mise en place du chantier (roulotte, signalisation, clôture)
- ✓ Dépose de l'ancienne couverture et charpente
- ✓ Reprise des arases (murs rampants)
- ✓ Réparation ponctuelle de la charpente
- ✓ Pose d'écran sous toiture, liteaux, tuiles plates
- ✓ Installation de gouttières et descentes eaux pluviales en zinc
- ✓ Nettoyage final du chantier

Pour un montant de 39 598,14 euros hors taxe (TVA (20 %) : 7 919,63 €, Total TTC : 47 517,77 €)

Pascal LEGRAND : Est-ce que c'est un bâtiment classé ? Parce que la société DUBOCQ travaille surtout sur des bâtiments classés.

Jean-Marc LENGLET : C'est vrai, mais la société DUBOCQ a deux départements, dont l'un qui effectue des travaux sur des bâtiments non classés.

Pascal LEGRAND : Du coup, je crains que DUBOCQ soit plus cher qu'un maçon traditionnel.

Jean-Marc LENGLET : Je trouve que c'est plutôt bien de travailler avec cette société, car elle respectera d'autant plus le caractère patrimonial du bâtiment.

Laurent RAYMOND : Quelle est la surface de la toiture ?

Jean-Marc LENGLET : Il y a une surface de 54 m² de toiture.

Nathalie JINGEOT : Ce sont des tuiles plates ?

Christine PIERROTTET : Comme on est dans le secteur Bâtiments de France, nous n'avons pas le choix.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Devis pour l'acquisition de modules sanitaires – Autorisation de signer ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous en avons parlé au Pré-Conseil. Le module que nous souhaitions installer était très cher. Après de nombreuses négociations, nous avons réussi à l'avoir pour 17 328 euros.

Pourquoi on met ce bloc module là-bas ? Vous savez qu'on va accueillir une école de cirque à côté du gymnase. Contrairement au square Oudin, où on a des toilettes publiques, là-bas, il n'y a rien. On va donc installer ce module sanitaire l'extérieur, on l'habillera par la suite. Il est important que cela soit installé avant l'arrivée de l'école de cirque. Cela évitera d'ouvrir le gymnase toutes les 5 minutes pour accéder au sanitaire. Même les enfants qui auront joué dans le parc pourront y avoir accès. Cependant, la même réglementation sera appliquée que pour celle du square Oudin. Cela sera fermé la nuit.

Cette délibération consiste à vous demander l'autorisation de me laisser signer le devis pour faire l'acquisition de ce module sanitaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Devis pour l'entretien de certains espaces verts – Autorisation de signer ;**

Jean-Marc LENGLET : Je donne la parole à Patrick CHAILLOU.

Patrick CHAILLOU : L'entreprise initialement choisie pour la taille des arbres du terrain de boules n'avait pas donné satisfaction. La société Au fil de l'arbre a repris les travaux avec un bon résultat. Il s'agit de grosses tailles de recalibrage, à prévoir tous les 3 à 4 ans, en complément des coupes annuelles. Plusieurs sites sont concernés, comme le Terrain du Marais, l'allée des Acacias, le Parc de la Folie, le Boulevard des Alliés, avec une gestion alternée pour étaler les coûts. Il y a aussi un arbre près de l'église, le terrain de boules, la rue de l'Isle Amet, les services techniques.

Cette stratégie évite que les arbres deviennent trop hauts et fragiles face aux tempêtes.

Le coût pour cette année est de 10 236 euros TTC.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Devis pour la reconstruction du mur de l'école primaire Bld des Alliés – Autorisation de signer ;**

Jean-Marc LENGLET : Tout le monde connaît le sujet, le mur qui tient avec le poteau électrique en béton. Donc ce serait bien qu'on reconstruise ce mur avant qu'il ne tombe. Avec nos projets de réfection par la suite du Boulevard des Alliés, on va peut-être commencer par refaire les murs qui ne tiennent pas avant de commencer à toucher aux trottoirs et à la chaussée.

Denise REDONNET : Pourquoi ces travaux sont à 20% de TVA ? Alors que d'autres travaux sont parfois à 5,5% ?

Patrick CHAILLOU : La TVA à 5,5% doit remplir certaines conditions, comme la rénovation énergétique de locaux d'habitation. Ce n'est pas le cas ici. Il faut noter que la commune récupère la TVA via le dispositif du FCTVA, 2 ans plus tard.

Jean-Marc LENGLET : Je précise que la reconstruction du mur comprend de nouvelles fondations. Le coût global est de 33 454,20 euros hors taxe (TVA (20 %) : 6 690,84 € ; Total TTC : 40 145,04 €)

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Approbation du Schéma directeur de l'éclairage public ;**

Jean-Marc LENGLET : L'objectif est de cadrer l'éclairage public (où, comment, quand), en lien avec les normes (loi, PNR, biodiversité). Les niveaux d'éclairement visés sont de 12 lux pour les voies principales (routes départementales, accès à la gare) et de 8 lux pour les voies résidentielles.

Concernant la temporalité d'éclairage, une extinction totale est prévue en été (du 15 mai au 15 septembre) et une extinction partielle est appliquée en hiver, de 23h à 5h. Cette organisation permet une réduction de la consommation d'environ 33 % en un an.

L'adoption du Schéma directeur de l'éclairage public permet de définir la stratégie de la commune en matière d'éclairage. On va continuer à travailler avec le CEREMA pour améliorer l'éclairage public, car il y a besoin de rénover des secteurs entiers.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Approbation du Schéma directeur de rénovation de l'éclairage public ;**

Jean-Marc LENGLET : L'objectif est de planifier les travaux d'éclairage public selon les budgets disponibles, les priorités techniques et les économies d'énergie visées. L'état des lieux recense 615 luminaires avec une puissance moyenne qui doit passer de 108W à 37W. L'éclairage public représente actuellement 20 % de la consommation énergétique de la commune ; l'objectif est de diviser par trois cette consommation et la facture associée.

Le budget global des travaux est estimé à 522 000 € HT (626 000 € TTC), mais les investissements seront échelonnés sur trois ans ou plus. Pour 2025, un budget prévisionnel de 100 000 € TTC est prévu. Des recettes complémentaires sont espérées à hauteur d'environ 270 000 € (subventions État, Région et PNRGF), bien que l'accès aux fonds verts reste incertain.

Les priorités techniques révisées portent sur :

- Les armoires électriques (12 armoires à sécuriser et tester) : 64 000 €
- Le remplacement des lampes interdites (anciennes boules lumineuses) : 28 000 €
- Le remplacement des lampes sodium très énergivores (>150W et 50-150W) : 425 000 €
- Le traitement ponctuel des LED non conformes (suréclairage, puissances interdites) : 5 000 €

Des ajustements du réseau (suppressions, ajouts, détecteurs de présence) sont également en cours d'étude pour optimiser la consommation.

Le choix a été fait de prioriser les interventions, en concertation, plutôt que de tout rénover d'un seul coup, contrairement à d'autres communes disposant de moyens beaucoup plus élevés.

Le schéma directeur de rénovation vous est présenté pour approbation.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Jean-Marc LENGLET : L'ordre du jour étant épuisé, nous passons aux questions diverses.

Concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public, je vous rappelle que la Grande Rue jusqu'à la gare reste allumée jusqu'à 23h.

DGS : Nous venons de recevoir un courrier de la SNCF qui nous indique que dorénavant, la gare sera également éteinte la nuit environ 20 à 30 minutes après le passage du dernier train.

Pascal LEGRAND : Je constate que le SAS de la salle de réception est allumé 24h/24.

Jean-Marc LENGLET : Comme c'est à l'intérieur, la réglementation ne s'applique pas. La commune ne peut pas imposer l'extinction à l'intérieur des bâtiments.

Je remercie les élus pour ce Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h40.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE

Madame Nathalie JINGEOT
Secrétaire de séance

Monsieur Xavier DUPERRIER
Secrétaire de séance

